

Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 avril 2025

Présents : BERGER Sophie – MOREAU Cédric – GRISON Freddy – BERNARD Philippe – GARCIA Florence – METAY Pascal – BILLAUD Joseph – GILBERT Daniel – PARADIS Dominique – RENOUELODIE – FALLOURD Willy – PETORIN Marie-Reine – BECOT Pascal – BOUILLAUD Georges – BROIGNIEZ Emmanuel – GODELOT Bruno – BROSSARD Fabienne – DUBOIS Catherine – BAILLY Aurélie – PETORIN Mickaël

Absents excusés : BADET Nicolas donne pouvoir à BERGER Sophie – FROUIN Michèle donne pouvoir à Florence GARCIA – BLANCHARD Jocelyne donne pouvoir à BECOT Pascal – GUERIN Cyril donne pouvoir à MOREAU Cédric – CONTE Denis

Absents : COPRINI Claire – MARSAIS Séverine – CHARRY Christian – VRIGNAUD Patrice – AUGER Olivier – BIRE Nicola – MATHE Murielle

Secrétaire de séance : Fabienne BROSSARD

Début de la Séance à 20h11

Lesquels forment une majorité des membres en exercice

La séance sera présidée par le Maire, Madame Sophie BERGER.

Le compte rendu du conseil municipal du 18 mars 2025 a été approuvé à l'unanimité des membres présents. (24)

Les élus acceptent également de rajouter 3 points à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

I. FINANCES

1. Compte de gestion budget principal
2. Compte de gestion assainissement
3. Compte administratif du budget principal
4. Compte administratif assainissement
5. Résultat assainissement
6. Résultat budget principal
7. Budget primitif assainissement
8. Budget primitif budget principal
9. Vote des taux
10. Devis Gamm Vert
11. Cahier des charges « la route Vendéenne »

II. RESSOURCES HUMAINES

1. Ratios d'avancement de grade

III. QUESTIONS DIVERSES

1. FINANCES

1.1. 202504D001 – Approbation du Compte de Gestion de la Commune de Rives-du-Fougerais

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du conseil municipal : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

1.2. 202504D002 – Approbation du compte de gestion du budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer 2024,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du conseil municipal : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

Le Maire s'absente de la salle pour le vote du Compte Administratif

1.3. 202504D003 – Vote du compte administratif 2024 pour le budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Cédric MOREAU, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2024 du budget principal dressé par Mme Sophie BERGER, Maire de RIVES-DU-FOUGERAIS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportes		662 386,81 €		181 616,94 €		844 003,75 €
Operations de l'exercice	1 178 992,82 €	1 326 980,04 €	370 650,16 €	260 567,76 €		37 904,82 €
TOTAUX	1 178 992,82 €	1 989 366,85 €	370 650,16 €	442 184,70 €	0,00 €	881 908,57 €
Résultats de clôture		810 374,03 €		71 534,54 €		881 908,57 €
Restes à réaliser			0,00 €	0		
TOTAUX CUMULES		810 374,03 €		71 534,54 €		
RESULTATS DEFINITIFS		810 374,03 €		71 534,54 €		881 908,57 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vote du conseil municipal : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

1.4. 202504D004 – Vote du compte administratif 2024 assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Cédric MOREAU, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif 2024 du budget principal dressé par Mme Sophie BERGER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportes		74 414,47 €	10 371,71 €			64 042,76 €
Operations de l'exercice	34 823,88 €	23 302,37 €	27 775,87 €	34 836,66 €	-4 460,72 €	
TOTAUX	34 823,88 €	97 716,84 €	38 147,58 €	34 836,66 €	-4 460,72 €	64 042,76 €
Résultats de clôture		62 892,96 €	-3 310,92 €			59 582,04 €
Restes à réaliser			0	0		
TOTAUX CUMULES		62 892,96 €	-3 310,92 €			
RESULTATS DEFINITIFS		62 892,96 €	-3 310,92 €			59 582,04 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vote du conseil municipal : Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

Le Maire revient

1.5. 202504D005 – Affectation du résultat budget assainissement

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2024 concernant ce budget et considérant que :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 62 892.96 €
- La section d'investissement présente un déficit de 3 310.92 €

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-11 521,51
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</u>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	74 414,47
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	62 892,96
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-3 310,92
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0.00
Besoin de financement = e + f	3 310,92
AFFECTATION (2) = d.	62 892,96
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	3 310,92
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	59 582,04
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'affectation du résultat proposée.

Vote du conseil municipal : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

1.6. 202505D006 – Affectation du résultat budget principal Rives-du-Fougerais

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2024 concernant ce budget et considérant que :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 810 374.03 €
- La section d'investissement présente un excédent de 71 534.54 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	147 987.22
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	662 386.81
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	810 374.03
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	71 534.54
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	810 374.03
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	810 374.03
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** l'affectation du résultat proposée.

Vote du conseil municipal : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

1.7. 202505D007 – Vote du budget primitif assainissement

Sophie BERGER propose d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget principal, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Section de fonctionnement		Prévisions	Recettes	Prévisions
Dépenses		100 532,86		100 532,86
11	Charges à caractère général	32 856,01	13	Atténuations de charges
12	Charges de personnel		70	Produits de l'exploitation
14	Atténuations de produits		73	Impôts & taxes
65	Dotations, subventions	1,00	74	Dotations, subventions, particip.
66	Charges financières	2 710,88	75	Autres recettes de fonct.
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers
68	Depreciations	1 500,00	77	Produits exceptionnels
042	Opérations d'ordre (transferts à la SI)	24 464,95	042	Opérations d'ordre (transferts de la SI)
023	Virement à la S.I.	39 000,02	002	Résultat de fonctionnement reporté
002	Résultat de fonctionnement reporté			
Résultat section de fonctionnement =>		0,00		
Section d'investissement		Prévisions	Recettes	Prévisions
Dépenses		66 775,89		66 775,89
10	dotations, fonds divers		10	Dotations
16	Remboursement des emprunts	24 922,00	1068	Excédent de fonct. capitalisé
21/23	Dépenses d'équipement	3 993,15	13	Subventions d'investissements
20	immobilisations incorporelles		16	Emprunts nouveaux
204	subventions d'équipements versées		21/024	Autres recettes d'investissement
040	Opérations d'ordre (transferts à la SF)	34 549,82	040	Opérations d'ordre (transferts de la SF)
001	Solde d'exécution de la SI reporté	3 310,92	021	Virements de la S.F.
			001	Solde d'exécution de la SI reporté
Solde section d'investissement =>		0,00		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus soit :
 - ❖ 100 532.86 € en section de fonctionnement
 - ❖ 66 775.89 € en section d'investissement

Vote du conseil municipal : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

1.8. 202505D008 – Vote du budget primitif 2025

Sophie BERGER propose d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget principal, pour l'exercice 2025, est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

Section de fonctionnement		Prévisions		Prévisions	
Dépenses		1 763 382,31	Recettes	1 763 382,31	
11	Charges à caractère général	499 235,00	13	Atténuations de charges	8 000,00
12	Charges de personnel	577 350,00	70	Produits de l'exploitation	61 603,28
14	Atténuations de produits	26 000,00	73	Impôts & taxes	522 000,00
65	Dotations, subventions	217 031,20	74	Dotations, subventions, particip.	331 800,00
66	Charges financières	12 000,00	75	Autres recettes de fonct.	29 100,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	76	Produits financiers	5,00
68	Depreciations	1 404,00	77	Produits exceptionnels	500,00
042	Opérations d'ordre (transferts à la SI)	33 862,11	042	Opérations d'ordre (transferts de la SI)	
023	Virement à la S.I.	396 000,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	810 374,03
002	Résultat de fonctionnement reporté				
Résultat section de fonctionnement =>		0,00			
Section d'investissement		Prévisions		Prévisions	
Dépenses		522 396,65	Recettes	522 396,65	
10	dotations, fonds divers	1 000,00	10	Dotations	21 000,00
16	Remboursement des emprunts	52 000,00	1068	Excédent de fonct. capitalisé	
21/23	Dépenses d'équipement	469 396,65	13	Subventions d'investissements	
20	immobilisations incorporelles		16	Emprunts nouveaux	
204	subventions d'équipements versées		21/024	Autres recettes d'investissement	
040	Opérations d'ordre (transferts à la SF)		040	Opérations d'ordre (transferts de la SF)	33 862,11
			021	Virements de la S.F.	396 000,00
001	Solde d'exécution de la SI reporté		001	Solde d'exécution de la SI reporté	71 534,54
Solde section d'investissement =>		0,00			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus soit :
 - ❖ 1 763 382.31 € en section de fonctionnement
 - ❖ 522 396.65 € en section d'investissement

Vote du conseil municipal : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote : 0

1.9. 202505D009 – Vote des taux d'imposition 2025 pour Rives-du-Fougerais

Le Maire rappelle que la commune de Rives du Fougerais n'était pas connue fiscalement en 2024 et que les taux applicables des communes historiques étaient ceux-ci :

- Pour Thouarsais-Bouildroux :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	31.60 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48.83 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.45 %

- Pour Saint Sulpice-en-Pareds :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.24 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	47.98 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.99 %

- Pour Cezais :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	33.31 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	39.07 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.79 %

Madame le Maire informe de la possibilité de déterminer le délai souhaité avant d'atteindre l'équilibre des différentes taxes applicables sur le territoire communal.

Au regard de l'écart constaté entre les 3 communes fondatrices, le Maire souhaite réaliser cette intégration fiscale progressive sur 3 ans, pour atteindre les taux moyens pondérés en 2027 de :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 32.40
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 45.71
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 17.60

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE de lisser les taux sur 3 ans comme proposé par le Maire**

- **FIXE les taux applicables en 2025 comme suit**

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32.40 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.71 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.60 %

- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.**

Vote du conseil municipal : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote : 0

1.10. 202505D010 – Devis CAVAC DISTRIBUTION

Le Maire, expose au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir une nouvelle débroussailleuse ainsi qu'une nouvelle tondeuse autoportée.

Plusieurs offres ont été reçues et étudiées en réunion Maire et Adjoints. Il a été décidé de retenir l'entreprise CAVAC DISTRIBUTION (GAMM VERT).

Propositions :

- Débroussailleuse TH 525LK = 539.00 € TTC (investissement)
- Tondeuse autoportée TITAN ZXM5475 137cm = 10 850.00 € TTC (investissement)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER le choix ci-dessus**
- **D'AUTORISER Le Maire à signer tous documents s'y référant.**

Vote du conseil municipal : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

1.11. 202505D012 – La Route Vendéenne – Cahier des charges

Le Comité d'Organisation de La Route Vendéenne (CORV) est une association régulièrement déclarée conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui a pour objet le développement du sport cycliste en général sous la forme d'une course cycliste par étape dénommée « La route Vendéenne » réservée aux coureurs licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (FFC). Le CORV organise du 14 au 15 juin 2025 la troisième édition de la Roue Vendéenne, épreuve inscrite au calendrier de la Fédération Française de Cyclisme en catégorie « ELITE NTIONAL ».

Organisée avec la participation du comité Départemental de Cyclisme et celle de tous les clubs cyclistes vendéens, l'ensemble représentant la mobilisation d'environ quatre cents bénévoles, La Route Vendéenne représente un budget annuel avoisinant les 71 000 euros, réunis grâce au concours des sponsors privés et aux subventions sollicitées auprès des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la troisième édition de la route Vendéenne qui se déroulera du 14 au 15 juin 2025, le CORV a proposé à la Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie d'être particulièrement associée à cette édition en organisant les opérations de départ à la Salle Clémenceau de la Chataigneraie et d'arrivée à Rives-du-Fougerais (Cezais) lors de la 1^{ère} étape en ligne.

Le Cahier des charges de la Route Vendéenne détaille le financement de l'opération et l'organisation technique.

A cette fin et considérant l'intérêt d'organiser un événement pour le développement du sport, pour l'animation et la promotion du territoire, la commune de Rives-du-Fougerais souhaite contribuer financièrement en accordant une subvention.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1 000 €.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

- **D'AUTORISER le Maire à signer le cahier des charges de « la route Vendéenne »**
- **D'ACCORDER une subvention à hauteur de 1 000 €**

Vote du conseil municipal : Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Absent(s) lors du vote: 0

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. 202504D011 – Personnel Territorial – Détermination des taux d'avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100%, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 mars 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- DE FIXER les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit, à compter de l'année 2025 :

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en%)
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Rédacteurs territoriaux	- Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe - Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoints technique territoriaux	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	100 %
Agents de maîtrise territoriaux	- Agent de maîtrise principal	100 %

➤ **D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.**

Vote du conseil municipal : Pour : 23 - Contre : 0 - Abstention : 1 - Absent(s) lors du vote: 0

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1. Feu d'artifice du 13 juillet : voir un autre fournisseur et déterminer le budget

3.2. Prochain Conseil Municipal : le 29 avril 2025 - Penser à un nom pour l'aire de jeux où se trouve l'arbre en hommage à Claude CLERJAUD

3.3. Marche pour la fibromyalgie : Florence et Fabienne s'occupent du parcours

Prochain Conseil Municipal : 29 avril 2025

Séance levée à 21H53

Le Maire,
Sophie BERGER

Le secrétaire
Fabienne BROSSARD